



six livres de lin, de deux poules et de 50 œufs, et à cause de la maison Jacobs à Steffenhausen une rente de 25 œufs et une poule.

Charles Thiry de Pfortzheim et Marie-Elisabeth de Colpach eurent plusieurs enfants :

1<sup>o</sup> Jean-Georges de Pfortzheim, seigneur de Colpach, épousa Marie dite d'Aubach, sœur de Madame de Roben, morts sans hoirs ; 2<sup>o</sup> Albert-Nicolas, résidant dans la seigneurie de Clervaux, marié à Marguerite Durren, mort en 1686 sans laisser de postérité ; 3<sup>o</sup> Louis-Charles de Pfortzheim de Monhey, marié deux fois : la première fois avec Marie-Marguerite Koller, nièce de J.-P. Talbot, curé à Colpach, dont un fils nommé Philippe-Charles, seigneur en partie de Colpach, membre de l'état noble du duché de Luxembourg et une fille, nommée Anne-Françoise. Le 2 septembre 1721, au château de Kolbach, le notaire Forron d'Arlon reçut le testament de Louis-Charles de Pfortzheim ; du consentement de son épouse Marie-Marguerite Koller, il institue comme curateur Jean-Nicolas Perlé, échevin de la ville, prévôté et marquisat d'Arlon ; celui-ci aura soin de l'éducation de son fils Philippe-Charles de Pfortzheim, âgé d'environ six ans et demi, et de celle de sa fille Anne-Françoise de Pfortzheim, âgée d'environ six mois ; des biens, immeubles, lettres et documents ; il devra s'entendre avec Jean-Henri de Pfortzheim, frère du testateur, au sujet des biens engagés de Schoenecken et de Bailer, paroisse de Weiswampach,

La seconde femme de Louis-Charles de Pfortzheim était Marie-Salomé de Reiffenberg, veuve d'Alexis-Ernest de la Ville au Bois, seigneur de Greisch, dont elle avait eu un fils. Il mourut, sans avoir d'enfants de sa seconde femme.

Son fils Philippe-Charles de Pfortzheim épousa Marie-Catherine de Neunheuser ; il eut d'elle une fille nommée Christine et un fils, né à Colpach en 1742, nommé comme son père, Philippe-Charles ; c'est de lui que parle le Dr. Neyen dans sa biographie luxembourgeoise. Pour faire apprécier les services éclatants qu'il a rendus, il y cite un extrait du diplôme que Marie-Thérèse lui fit expédier le 30 juillet 1773 en témoignage de sa haute satisfaction :

» Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu impératrice douairière des Romains, reine de Hongrie, de Bohême etc., duchesse de Luxembourg etc. A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront. Salut. De la part de notre cher et féal Philippe-Charles de Pfortzheim, écuyer, né à Colpach en notre province et duché de Luxembourg, major à la suite de nos armées, nous a été très-humblement représenté que sa famille originaire de la même province, y serait reconnue depuis plusieurs siècles